

Actualités et problèmes récurrents en pratique notariale internationale

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser les dernières jurisprudences relatives à la pratique notariale internationale
- Actualiser leurs connaissances en matière de successions internationales
- Actualiser leurs connaissances en matière de régimes matrimoniaux
- Appréhender les enjeux actuels en matière immobilière (prêts, lutte contre le blanchiment des capitaux, etc.)

PÉDAGOGIE

Marjorie DEVISME,
Directrice du Centre notarial de droit européen,
Docteur en Droit
et **Cyril NOURISSAT**,
Professeur agrégé des facultés de droit

PROGRAMME

I. Les régimes matrimoniaux

- Actualités et problématiques récurrentes

II. Les successions internationales

- Actualités et problématiques récurrentes

III. Les investissements immobiliers

- Actualités et problématiques récurrentes

DATE ET HORAIRES

Jeudi 19 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs ayant des connaissances en droit international privé

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.

TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.

